

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.04.11

Présents	20
Pouvoirs	12
Absent Excusé	1

**OBJET :**  
**DEMANDE D'AIDE**  
**FINANCIERE AU**  
**CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL**  
**DES BOUCHES-DU-**  
**RHONE DANS LE**  
**CADRE DU**  
**DISPOSITIF « AIDE A**  
**L'EMBELLISSEMENT**  
**DES FACADES ET**  
**PAYSAGES DE**  
**PROVENCE » -**  
**REPARTITION N°1 /**  
**2023**

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230925-23\_04\_11-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 19 septembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Hervé CAYLA, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS :** Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, Joseph CASSARO à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Yann PERTUISEL, Catherine BIENFAIT à Christine SICCARDI, Catherine FOULON à Thomas BERGÈRE, Marie-Pierre VITIELLO à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Stéphan PIERRACCINI, Camille GAIDO à Roger MOSSÉ, Philippe CANOBIO à Michèle DECHAUD, Geneviève MARTIN à Hervé CAYLA, Hortense MALLIÉ à Dominique BIECHE, Julien BOULARD à Corinne LE MEUT.

**ABSENT EXCUSÉ :** René ALBERICCI.

Christine SICCARDI a été élue secrétaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre règlementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m<sup>2</sup> (200€/m<sup>2</sup> pouvant être porté à 300€/m<sup>2</sup> selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 29 octobre 2019, approuvé son adhésion au dispositif de des façades et adopté le règlement d'attributions et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention, avec :

- un taux de subvention établi à hauteur de 70% du montant TTC des travaux subventionnables,
- les périmètres d'application suivants : Centre ancien, hameaux du Verger, des Cayols et de Pin Porte Rouge.

Pour la période du 01/01/2023 au 31/08/2023 Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement de deux immeubles correspondant à deux demandes de subvention, soit un montant total accordé de 74 970,00 €.

L'ensemble de ces dossiers a été jugé complet et recevable par le comité de pilotage (COPIL) qui s'est réuni les 11 juillet 2023 et 8 septembre 2023.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement des subventions par la Commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Ville Nature du 12 septembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**ATTRIBUE** les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 74 970,00 €.

**SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 52 479,00 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, tel que ci-après :

Montant total des travaux RETENUS ELIGIBLES en TTC	Taux de subvention COMMUNE (50% ou 70%)	Subvention accordée par la COMMUNE	Autre partenaire financier	Subvention sollicitée au DEPARTEMENT (70%)
84 600,00 €	70 %	59 220,00 €	/	41 454,00 €
22 500,00 €	70 %	15 750,00 €	/	11 025,00 €
<b>107 100,00 €</b>	<b>70 %</b>	<b>74 970,00 €</b>	<b>/</b>	<b>TOTAL 52 479,00 €</b>

**DIT** que la Commune assurerait un financement de 74 970,00 € et renonce à solliciter une subvention d'aide aux façades à la Métropole (ex CT2 – Pays d'Aix).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIE,  
Maire.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le



ID : 013-211300157-20230925-23\_04\_11-DE

